

Diderot : auteur dans l'*Encyclopédie* ?

Marie LECA-TSIOMIS
Université Paris Ouest Nanterre

Diderot, selon toutes les apparences, s'est peu occupé d'être reconnu comme « un auteur » : la plupart des ses œuvres demeurèrent non publiées, souvent non signées, ou furent aussi des contributions anonymes, sans que rien, dans cette pratique, rappelle pour autant l'ostentatoire dissimulation voltairienne. On a vu là chez Diderot, et à juste titre, de la prudence, après la *Lettre sur les aveugles* qui lui avait valu l'emprisonnement au donjon de Vincennes ; mais il y a surtout chez Diderot un souci du bien général et du legs au futur que n'encombraient pas du tout l'obsession de la propriété : « le point important écrit-il à la fin de sa vie n'est pas que la chose soit faite par un autre ou par soi, mais qu'elle soit faite et bien faite. » Ce « dessouci » de la reconnaissance d'auteur, on en trouve les traces à chaque instant de son œuvre : qui saura jamais la part très exacte qu'il prit à l'*Histoire des deux Indes* publiée sous le seul nom de Raynal ? Quant au *Neveu de Rameau*, resté en tiroir, totalement inconnu même de ses plus proches, sans un ou deux concours de circonstances heureux, nous ignorerions toujours et le dialogue et son auteur. « Il vient un temps — écrivit-il à Voltaire, en 1758 — où les cendres sont mêlées. Alors, que m'importera d'avoir été Voltaire ou Diderot, et que ce soient vos trois syllabes ou les trois miennes qui restent ?... » Et enfin, il y eut chez celui que ses amis appelaient « le Philosophe », un sens, rare, du jeu, du masque, de la mystification, de l'énigme.

C'est Diderot « auteur » de l'*Encyclopédie* que j'aimerais évoquer ici à travers quelques-unes des questions que soulève sa contribution au *Dictionnaire raisonné des arts, des sciences et des métiers*.

Outre la direction générale de l'ouvrage durant près de vingt-cinq ans (de 1747 à 1772), il eut la charge de trois grands domaines, trois massifs, dans l'*Encyclopédie* : « l'Histoire de la philosophie », la « Description des arts », et la « Grammaire » (articles consacrés aux mots de la langue commune). Chacun de ces domaines est fait de matériaux d'emprunt, par compilation, plagiat parfois : le lecteur en quête d'originalité est déçu. Certes, il est vain de chercher l'originalité dans un dictionnaire qui est le genre même du plagiat nécessaire, et qui se présente lui-même comme recueilli des meilleurs auteurs. Pourtant ce genre de naïveté (ou de recours polémique) fut et demeure fréquent : on voit même aujourd'hui très récemment encore, instruire des procès en plagiat contre les Encyclopédistes. Et, concernant Diderot, il plane souvent, chez les meilleurs esprits, l'idée qu'avec l'*Encyclopédie* on aborde l'ouvrage alimentaire, la corvée écrite « à la toise », en regard de l'œuvre noble, des grandes réalisations d'auteur, cette fois, que sont ses romans, ses essais, ou sa critique d'art. Dans tout cela sans doute peut-on voir un des ravages provoqués par le sentiment que nous avons de ce que Foucault nommait « la fonction-auteur », habitués que nous sommes à juger à l'aune de « l'originalité » la valeur des textes dont le même Foucault, dans *l'Archéologie du savoir*, rappelait avec humour que « leurs quartiers de noblesse se mesurent à l'absence d'ancêtres ». Il n'empêche : dans quelle mesure et comment y a-t-il lieu ici de parler d'« auteur » dans l'*Encyclopédie*? Examinons les choses d'un peu plus près.

Pour écrire « l'Histoire de la philosophie », Diderot s'est servi d'un ouvrage en latin, écrit par un pasteur allemand, Jacob Brucker, *l'Historia critica philosophiae*. Traduire, élaguer, trier, commenter : Diderot démarque donc un texte existant ; à lire ses articles, on perçoit parfois la fatigue (de multiples erreurs de graphie, surtout des noms propres), la satiété de la compilation³ et

¹ Article initialement publié dans la *Revue de l'association des Professeurs de Lettre* n°146 (juin 2013).

² INDEX Dans *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, dans *Œuvres Complètes* (DPV), Hermann, 1975-, tome XXV, p. 363-364. Ces *Œuvres Complètes* (DPV) sont désormais abrégées en : O.C.

³. Voir J. PROUST, « Glanes encyclopédiques », in *Studies on the French eighteenth century, presented to John Lough*,

aussi, par moments subits, l'enthousiasme : ce sont les fameuses « digressions personnelles » qui émaillent le texte, qui n'ont plus rien à voir avec Brucker et son *Historia* et qui donnent au lecteur de l'*Encyclopédie* l'impression d'entendre soudain s'élever une voix vivante, pressante, autre... ! On citera, par exemple, dans l'article THÉOSOPHES le soudain éloge des « démons » de Socrate et de Paracelse : « Me sera-t-il permis de dire un mot en faveur du démon de Socrate & de celui des théosophes?... »

Dans la « Description des arts », il s'agissait de décrire des procédés de fabrication : utilisation des traités existants, visite d'ateliers, demandes d'explications, Diderot, de fait, recueillit des savoir-faire : la part créative paraît, ici plus qu'ailleurs encore, des plus réduites. Mais il fut « le premier homme de lettres qui ait considéré la technologie comme une partie de la littérature ». Le destinataire de la « Description des arts » n'est ni le technicien, ni l'homme de la rue mais — comme l'a montré J. Proust — le savant, l'amateur éclairé. Lisons les débuts de l'article CHAPEAU : « Soit donc proposé de faire un chapeau à plumet. Voici le problème que nous devons mettre notre lecteur sinon en état de résoudre, du moins en état de bien comprendre la solution que nous allons en donner. » Un langage s'invente là, entre la divulgation des secrets d'ateliers et la mathématisation des opérations.

Reste la « grammaire » c'est à dire la langue courante. L'*Encyclopédie* de Diderot, à la différence de ce que nous appelons aujourd'hui une encyclopédie, contient en effet un véritable dictionnaire de langue courante, auquel Diderot a consacré une part considérable et grandissante de son travail. C'est donc sur cet aspect de son travail que je m'arrêterai aujourd'hui.

Avant d'entrer dans ce propos, sans doute est-il bon de situer historiquement le problème posé par ce cas très particulier qu'est l'auteur de dictionnaire.

D'abord quelques brefs rappels des caractéristiques générales du « genre » dictionnaire.

Le discours lexicographique se nourrit de ce qui a déjà été dit et consigné ; un dictionnaire est toujours « recueilli des meilleurs auteurs ». Chaque dictionnariste ajoute son grain de sel à un fonds lexicographique commun, fonds qui conditionne l'existence même du dictionnaire. Ainsi y a-t-il toujours au moins un dictionnaire sous le dictionnaire.

Et il y a trois grands constituants dans un dictionnaire : la nomenclature, les définitions, les mises en contexte (exemples et citations) qui forment ce fonds lexicographique commun (à quoi peuvent être ajoutées des rubriques comme l'étymologie et le classement des acceptions).

Au XVIII^e siècle, la nomenclature du dictionnaire a été peu à peu mise en place par ajouts successifs. On peut suivre les étapes de cette collection de mots, à partir du *Dictionnaire universel* de Furetière (1690), en passant par la longue descendance des *Dictionnaires universels de Trévoux*, nous y reviendrons, pour aboutir à l'*Encyclopédie*. C'est, d'ailleurs, de la nomenclature du *Trévoux* que sont partis les Encyclopédistes pour établir celle de leur propre dictionnaire.

Les définitions, quant à elles, furent également peu à peu mises en place, depuis les simples traductions du latin : rappelons, en effet, qu'à l'origine de nos dictionnaires monolingues, il y a eu les dictionnaires de traduction, bilingues ou trilingues, voire polyglottes. Les définitions furent progressivement élaborées pour quitter la simple traduction, la synonymie, et parvenir à un savoir sur les choses désignées. Demeure que les définitions sont par excellence des produits d'un travail collectif et cumulatif, des résultats obtenus par étapes.

Viennent ensuite les mises en contexte, exemples et citations. On sait que les « phrases de dictionnaire » furent, elles aussi, peu à peu collectées par les dictionnaristes et qu'ici encore chacun se servit du fonds engrangé par les prédécesseurs. On retrouve ainsi de Furetière à l'*Encyclopédie*, voire à Littré ou à nos *Larousse* ou *Robert* contemporains, un fonds d'exemples quasi inamovible. Le statut des auteurs de citations dans un dictionnaire est d'ailleurs lui-même complexe : chargée d'illustrer l'usage, la citation d'auteurs, dûment authentifiée (on indique toujours le nom de l'auteur, voire, en table de fin de volume, les œuvres dont sont extraites les citations), la citation d'auteurs a

Durham, 1978, pp. 157-172.

4. Écrit J. Proust dans *Diderot et l'Encyclopédie*, (1962) rééd. Albin Michel, 1995, p. 205.

5. Voir Marie LECA-TSIOMIS, *Écrire l'Encyclopédie : Diderot, de l'usage des dictionnaires à la grammaire philosophique*, SVEC, The Voltaire Foundation, Oxford, 1999, n^{elle} édition 2007.

fonction d'autorité, de légitimation de l'usage. Or, une des caractéristiques du travail lexicographique est le maquillage de l'emprunt, autrement dit la réécriture de la citation.

Pour aérer ce propos très austère, je citerai Jules Vallès qui fut un salarié du dictionnaire (était-ce le Larousse, le Bescherelle ?) au siècle suivant :

Il faut en avoir vu de dures pour descendre jusqu'au Dictionnaire, et quand on en est là, c'est qu'on n'a pas envie de mourir... On m'offre un centime ma ligne — deux sous les dix lignes — un franc le cent — et encore il faut ajouter quelques citations des écrivains célèbres. Chaque sens particulier doit être appuyé d'un exemple [...]— C'est long de chercher les exemples dans les livres ! ... J'ai trouvé un moyen d'aller plus vite [...] Quand j'ai à ajouter un exemple, je l'invente tout bonnement, et je mets entre parenthèses (Fléchier), (Bossuet), (Massillon) ou quelque autre grand prédicateur, de n'importe où, Cambrai, Meaux ou Pontoise. (*Le Bachelier.*)

Diderot usa de ces manipulations de citations puisées dans des dictionnaires antérieurs. Ainsi, par exemple, avait-il trouvé dans le *Dictionnaire de Trévoux* une phrase du Père Bouhours : « On tombe dans de grandes puérités, en voulant toujours produire des pensées nouvelles et surprenantes », qu'il remania ainsi : « On tombe souvent dans la puérité, en cherchant à donner un air nouveau et singulier à ses pensées⁷. »

À l'article IMPORTANT, le *Trévoux* citait le Père Le Bossu : « Le sujet d'un poème épique doit être important. Le Père Le Bossu » ; Diderot écrit, à IMPORTANCE : « Il faut que le sujet d'un poème épique ou dramatique soit important. »

Mais le remaniement de citations n'est pas seulement un expédient nécessaire à la lexicographie. Il est surtout une marque très profonde du rapport qu'établit Diderot entre vérité et authenticité : celle-ci relève des références, des autorités, d'un discours qui s'appuie sur le nom des autres et s'en fortifie. La vérité, elle, s'attache à ce qui est dit et non à savoir qui l'a dit. On évoquera l'étude qu'a donnée A. Compagnon de la citation chez Montaigne, et dont on peut appliquer certaines remarques à Diderot autant qu'à l'écrivain des *Essais* :

Montaigne omettait la note, il n'indiquait pas les références de ses citations, allégations ou emprunts. Et il faut se demander s'il n'y a pas là beaucoup plus de rigueur quant au sens. Sans note, le jugement ne se déporte pas de la vérité (de l'énoncé) à l'authenticité (de l'énonciation). Il demeure en prise sur le sens et sur la vérité, de l'énoncé comme de l'énonciation. D'où l'éloge que fait Montaigne du maquillage¹⁰.

Diderot ne fit pas l'éloge du maquillage mais ne cessa à sa manière de le pratiquer : ce qui appartient à la vérité est le sens, qui prime, et suppose le largage de l'appareil d'authentification.

Dès lors, qu'importe que la citation : « Alexandre se plaisait à entreprendre des choses grandes et incroyables » trouvée dans le *Trévoux* au mot INCROYABLE, soit d'Ablancourt ; Diderot la remanie en : « Alexandre se plaisait à tenter des choses incroyables¹¹. » Qu'importe que ce soit La Motte, cité par le *Trévoux* dans INATTENDU :

Une épithète bien choisie tient lieu presque toujours d'une phrase entière ; elle fait une impression vive et inattendue [...]. M. de la Motte.

que Diderot retouche à peine :

6. Voir, sur l'ensemble de ces questions, Bernard QUEMADA, *Les dictionnaires du français moderne (1539-1863)*, Paris, Didier, 1968.

7. *O.C.*, VIII, 138.

8. *O.C.*, VII, 509.

9. Il n'est pas inutile de rappeler de quelles connotations l'étymologie de l'époque et Furetière chargeaient le mot AUTORITÉ : « Ce mot vient d'authoritas Latin qui vient d'authentis. » Quant à « authentique », ce mot « purement Grec » signifie « qui a de l'autorité, qui mérite qu'on y ajoute foi ». Pour AUTEUR, Furetière le fait dériver « d'autos, ipse. L'Auteur est celui qui n'a pas pris son ouvrage d'un autre ; c'est lui qui l'a produit, qui l'a mis à jour. »

10. Antoine COMPAGNON, *La seconde main*, Seuil, 1979, p. 341.

11. *O.C.*, VII, 516.

Une épithète bien choisie tient lieu d'une phrase entière et produit une impression vive et inattendue¹².

Car nul besoin de chercher la caution d'un Bouhours, d'un Saint-Évremond pour produire soit des remarques banales, soit des aphorismes dont le bon sens était loin d'être le seul partage de l'auteur cité¹³ : lorsque Diderot recopie, sans attribution, un passage, il oblige à lire, non l'auteur, mais le discours, non l'autorité éventuelle, mais la pensée elle-même. Ces multiples citations enchevêtrées du *Trévoux*, qui sont comme la rumeur du dictionnaire, Diderot les traite comme la rumeur publique. Des formules comme « on a dit », « on dit » ou l'emploi de l'italique lui servent, parfois, rarement, à introduire ces fragments de discours rapportés, désormais anonymes. La plupart du temps, aucune marque ne les désigne. Pensons encore à Montaigne :

Ès raisons et inventions que je transplante en mon solage et confons aux miennes, j'ay à escient omis parfois d'en marquer l'auteur, pour tenir en bride la temerité de ces sentences hastives qui se jettent sur toute sorte d'escrits [...]. Je veux qu'ils donnent une nazarde à Plutarque sur mon nez, et qu'ils s'eschaudent à injurier Seneque en moy¹⁴.

Cette forte image plaisait tant à Diderot qu'il l'appliqua à Molière méprisant les grammairiens :

Il ne savait pas, comme l'aurait dit Montaigne, qu'il donnait des soufflets aux auteurs qu'il respectait le plus, sur la joue du Bourgeois gentilhomme¹⁵.

Mais plus encore que l'image, c'est le jeu lui-même qu'il reprend à Montaigne et sa pratique, déconcertante mais combien concertée¹⁶. Si, usant d'un droit de jouissance sur les phrases, Diderot opéra la jonction entre l'art d'écornifler¹⁷ et la technique de remaniement des citations et des exemples inhérente à la tradition lexicographique, c'est que l'entreprise de « grammaire » encyclopédique supposait, à la fois, de se colleter à l'usage reçu et de mener une tout autre tâche : la recherche de la vérité : soit « rendre toute la langue intelligible » et « changer la façon commune de penser ».

Revenons au genre dictionnaire. J'en ai rappelé les traits spécifiques, à partir desquels on ne peut que poser la question : y a-t-il donc un « auteur » à un dictionnaire ? Si oui, quel est son statut au sein d'un dispositif fait d'emprunts, de recueil, de compilation ?

La guerre des dictionnaires qui a marqué les débuts du XVIII^e siècle nous offre des pistes assez précises de réflexion : Furetière, abbé de Chalivoy, avait donné un premier *Dictionnaire universel* qui fut publié après sa mort, en 1690, à Rotterdam et La Haye. Le continuateur immédiat de Furetière fut Henri Basnage de Bauval, issu du milieu des protestants réfugiés en Hollande après la révocation de l'Édit de Nantes : il donna une première suite augmentée à l'ouvrage de Furetière. Cette seconde édition du *Dictionnaire universel*, qui parut en 1701, fut très nettement marquée par le calvinisme et par la critique du catholicisme, essentiellement grâce à l'ajout de citations d'auteurs

12. *Encyclopédie*, t. VIII.

13. Mme de Vandeuil, fille de Diderot, dans les « Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des œuvres de Diderot », rapporte les derniers propos de son père : « Le premier pas, dit-il, vers la philosophie, c'est l'incrédulité. » DIDEROT, *Œuvres complètes*, Assézat-Tourneux, I, LVII. Furetière, puis le *Trévoux*, qui la conserva, donnaient à INCRÉDULITÉ cette citation attribuée à Ménage : « L'incrédulité est le commencement de la sagesse. » Il est vrai que dans l'article DIEU du *Furetière*, on trouve aussi : « La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse » ...

14. *Essais*, L.II, X, 387-388 (c).

15. Article ENCYCLOPÉDIE, *O.C.*, VII, 200. Le « sérieux » du ton encyclopédique conduit à la métonymie : le « nez » devient la « joue », alors que la « nazarde » devient un plus noble « soufflet ».

16. Diderot n'a pas attendu le récit des amours de Jacques pour jouer avec Montaigne et selon les règles de celui-ci. On pense bien sûr, dans *Jacques le Fataliste*, à la réflexion sur les « prétendues impuretés en paroles », qui démarque point par point le chapitre v du livre III des *Essais*.

17. « Je m'en vay escorniflant par cy par là des livres les sentences qui me plaisent, non pour les garder, car je n'ay point de gardeirois, mais pour les transporter en cettuy-cy, où, à vray dire, elles ne sont plus miennes qu'en leur première place. » *Essais*, I, 25, 135 (c).

calvinistes ou sceptiques, tels Claude, Jurieu ou Bayle. Ainsi, par exemple, l'article DRAGONNADE comporte-t-il la citation suivante : « La dragonnade sera l'horreur de tous les honnêtes gens de toutes les nations. Bayle » ; l'article INTOLÉRANT : « Le papisme est la plus intolérante de toutes les sectes chrétiennes. Jurieu. » On voit clairement ici le double rôle qui fut assigné dès lors à la citation : en fait, les auteurs font en 1701 leur entrée au dictionnaire aussi souvent cités comme témoins à charge dans le conflit politico-religieux que comme témoins du bel usage et du bien dire.

À la parution du dictionnaire, une campagne virulente fut menée par les jésuites des *Mémoires de Trévoux*, campagne à laquelle collabora une grande figure d'érudit, celle de l'oratorien Richard Simon. Les termes du conflit sont intéressants : R. Simon reproche aux continuateurs de Furetière d'avoir trahi l'auteur et d'avoir transformé, grâce aux citations, « un abbé en un ministre calviniste¹⁸ ». Ce débat, qui met en cause les procédures d'énonciation et de reconnaissance à l'intérieur du dictionnaire fut tout entier adossé à l'affrontement religieux et à ses redoutables enjeux. Deux conceptions s'affrontent alors. D'un côté Basnage de Bauval qui proteste de sa bonne foi : « Tout ce qui est allégué dans l'ouvrage contre l'Église romaine est cité sous le nom des ministres, et nullement sous celui de Furetière¹⁹. » De l'autre, Simon, pour qui le nom d'auteur, Furetière en l'occurrence, chapeaute tout l'ouvrage : « Quand on dit Cicéron, Aristote, ne marque-t-on point les livres de Cicéron et d'Aristote ? »

Ce que Simon refuse c'est l'ambivalence de la citation ; ces milliers de fragments de discours rapportés sont chargés de dire l'usage, mais ils ont acquis de tout autres fonctions. Basnage a systématisé une utilisation de la comparution des auteurs dans les différents procès qu'il intentait non aux mots mais aux choses : « La dragonnade sera l'horreur des nations. » Désormais, l'auteur est donc celui qui cite : introduire Bayle dans le dictionnaire de Furetière est une marque d'intervention de l'auteur Basnage. À la procédure précise de la citation, délimitation du texte, appartenance des parcelles authentifiées par la signature, bref, à tout le protocole d'appropriation-désappropriation mis en place par Basnage, Simon oppose une vision de la contagion des textes par proximité, une sorte de responsabilité par contiguïté, l'auteur, celui dont le nom est en tête de l'ouvrage étant comptable de chacune des opinions particulières rapportées dans le livre, qui lui est un tout.

Le *Dictionnaire universel* de Furetière augmenté par Basnage de Bauval fut aussitôt interdit dans le Royaume. On ne peut qu'évoquer la remarque fameuse de M. Foucault : « Les textes (...) ont commencé à avoir des auteurs dans la mesure où l'auteur pouvait être puni, c'est-à-dire dans la mesure où les discours pouvaient être transgressifs. »

Trois ans plus tard, en 1704, les jésuites donneront leur dictionnaire universel, il sera nommé *Dictionnaire universel français et latin dit de Trévoux* (du nom de la capitale de la Dombes, sous la protection du prince de Dombes, le duc du Maine). En fait, ce nouveau venu ne sera que la stricte copie du dictionnaire de Basnage, mais purgé des traces calvinistes et re-catholicisé. Un seul exemple suffira : l'article DRAGONNADEE disparaît. Et si on lit toujours à l'article INTOLÉRANT la phrase de Jurieu : « Le papisme est la plus *intolérante* de toutes les sectes chrétiennes », le *Trévoux* renchérit :

En ce sens, il n'y a même à proprement parler que les Catholiques dont les principes soient *intolérants* parce qu'il n'y a qu'eux qui ont les vrais principes.

Tout nom d'auteur est éliminé du *Dictionnaire*, pour des raisons stratégiquement jésuites ou jésuitement stratégiques : l'anonymat permettait certes, aux bons pères, de ne pas être ouvertement accusés dans une assez vilaine affaire de pillage ; il permettait aussi — surtout? — de diffuser une certaine « vérité » sans en marquer l'origine, levant ainsi les préventions qu'une autorité trop visible de la Société de Jésus sur l'ouvrage aurait fait naître. Point d'auteur donc !

Venons-en à l'*Encyclopédie*. Sous le titre, en première page, elle porte la mention : « Mis en ordre et publié par M. Diderot, de l'Académie royale des sciences et des belles lettres de Prusse et

18. *Mémoires de Trévoux*, Trévoux puis Paris, 1701-1767, Lettre publiée après la table des mois de novembre-décembre 1701, p. 17.

19. Cité par R. Simon, *ibid.*, p. 33.

pour la partie mathématiques par M. d'Alembert de l'Académie royale des sciences de Paris, de celle de Prusse et de la Société royale de Londres. » Il s'agit là des éditeurs. Mais, à la grande différence des dictionnaires antérieurs, l'*Encyclopédie* indique les auteurs des articles, selon un certain nombre de procédures explicites :

Tous ceux qui ont travaillé à cette Encyclopédie devant répondre des articles qu'ils ont revus ou composés, on a pris le parti de distinguer les articles de chacun par une lettre mise à la fin de l'article [...] Les articles qui n'ont point de lettre à la fin, ou qui ont une étoile au commencement, sont de M. Diderot : les premiers sont ceux qui lui appartiennent comme étant un des Auteurs de l'Encyclopédie ; les seconds sont ceux qu'il a suppléés comme Éditeur. (Avertissement, tome I.)

Ainsi, donc, les auteurs seraient identifiables par le biais de lettres de l'alphabet attribuées à chacun d'eux. D'Alembert signe d'un (O) Rousseau du (S), l'abbé Mallet de (G), d'Aubenton par un (I), etc. Mais on sait qu'il ne faut cependant pas accorder un grand crédit à ce système apparemment si précis. L'étoile, tout d'abord, a des usages multiples : elle peut, certes, ne marquer qu'une ligne ou deux d'ajout éditorial, mais elle peut aussi flanquer plusieurs colonnes de texte qui constituent un apport fondamental de Diderot au sujet traité ; c'est le cas, par exemple de *SIÈGE DE L'ÂME, supplément éditorial à l'article ÂME, qui contient une série de réflexions essentielles sur l'unité de la matière et le rejet de la distinction des deux substances. Diderot intervient-il ici en tant qu'éditeur ou en tant qu'auteur ? La discrimination des statuts est de fait souvent impossible.

Quant à l'absence de signature censée désigner l'auteur Diderot, elle devient, dès le tome II, 1752, totalement inopérante. On lit en effet dans l'Avertissement de ce deuxième volume :

Les articles dont l'auteur n'est ni nommé ni désigné sont de M. Diderot ou de plusieurs auteurs qui ont fourni les matériaux, ou de différentes personnes qui n'ont pas voulu être connus.

Et plus tard encore, dans les années 1758, lorsque l'*Encyclopédie* sera définitivement interdite, la solidarité des gens de lettres s'exprimera par l'envoi de contributions diverses, mais devenues nécessairement anonymes : « Que ne nous est-il permis — s'écrie Diderot dans l'Avertissement du tome VIII — de désigner à la reconnaissance publique tous ces habiles et courageux auxiliaires ! » On notera au passage que, dans ce cas, conserver l'anonymat c'est, pour un auteur, se dérober à la reconnaissance, dans le double sens du terme reconnaissance : identification par la police des Lettres et aussi gratitude publique.

Toujours est-il que l'auteur Diderot se confond désormais avec bien d'autres. Et après le tome X, même l'astérisque disparaît. Après l'article *MARBREUR DE PAPIER, rien ne vient plus, dans les sept derniers volumes du texte encyclopédique, signaler Diderot, éditeur ou auteur.

Certes un certain nombre de ses articles ont été, après la mort du Philosophe, identifiés ; parfois grâce à des traces autobiographiques, comme l'article NATIF qui contient la formule : « je suis natif de Langres » ; mais le cas est rarissime. La plupart du temps c'est le lecteur exégète, parce qu'il connaît l'ensemble de l'œuvre de Diderot, qui identifie grâce à d'autres textes : ainsi l'article JOUISSANCE, composé à partir de l'Épître dédicatoire du *Père de Famille* ; l'article INTOLÉRANCE qui est le double d'une lettre de Diderot à son frère, l'intolérant chanoine Diderot ; l'article NAÏTRE, lui, reprend un passage d'une lettre à Sophie Volland, avant de réapparaître dans *Le rêve de d'Alembert*. Enfin, pour aider à cette identification, on recourt à Naigeon, secrétaire et ami fidèle du Philosophe, qui, dans son introduction aux *Œuvres* de Denis Diderot, a cité et donc authentifié un certain nombre d'articles de son ami ; mais si précieux que soit ce témoignage de Naigeon, il ne porte que sur un certain nombre d'articles et non sur la totalité de la contribution de Diderot. Convenons donc que la question de l'auteur Diderot dans l'*Encyclopédie* est un des plus beaux casse-tête que le roi Denis ait légués à la postérité !

Et même les articles portant la marque de Diderot posent parfois question. Rappelons d'abord que le texte encyclopédique tel que nous le lisons n'est pas nécessairement et exactement celui que Diderot a écrit : on sait qu'une censure fut exercée, à l'imprimerie même par l'un des libraires associés, Le Breton, sur un certain nombre d'articles du Philosophe, dont il ne demeure — à une

exception près, celle de l'article BAS (AU MÉTIER) — pas de manuscrits. Mais l'essentiel est ailleurs.

Demeure la Grammaire. Pour composer les centaines de définitions de mots de la langue commune, Diderot, comme tout lexicographe, a compilé les ouvrages antérieurs aux siens et, dans ce domaine, essentiellement le *Dictionnaire de Trévoux* dans ses éditions de 1743 et 1752. Pourtant, rarissimes sont les articles dans lesquels il s'est contenté de recopier sa source ; c'est au contraire un travail permanent de critique qu'il a mené : d'interventions minuscules au sein de définitions existantes jusqu'à la composition de définitions neuves, tout l'art d'écrire se développe chez Diderot au cœur d'une des formes pourtant les plus contraintes, les plus nécessaires qui soient.

Ainsi, à l'article INCRÉÉ *Trévoux* indiquait : « Qui n'a point eu de commencement. » Diderot corrige : « Qui n'a point eu de commencement, et conséquemment n'aura point de fin. » Pour définir un terme de théologie, ILLAPS, on trouvait dans *Trévoux* : « Espèce d'extase contemplative » ; Diderot renchérit à sa manière : « Espèce d'extase contemplative où l'on tombe par degrés insensibles où les sens extérieurs s'aliènent, et où les organes intérieurs s'échauffent, s'agitent, et mettent dans un état fort tendre et fort doux, peu différent de celui qui succède à la possession d'une femme bien aimée et bien estimée. » L'intervention, parfois, est un silence ; ainsi pour définir DAMNATION le *Trévoux* donnait : « Peine éternelle de l'enfer qu'on a méritée. » Diderot se limite à « Peine éternelle de l'enfer ».

La marque de l'auteur, qu'il signe ou pas, est ainsi omniprésente et il arrive que l'identité de l'auteur soit dans l'*Encyclopédie* un élément déterminant dans la lecture d'un article.

J'évoquerai donc l'ironie, ce phénomène de mention ; et je prendrai un exemple, celui de l'article FORNICATION, signé de Voltaire, qui utilisait largement lui aussi, comme Diderot, le *Dictionnaire de Trévoux* : or le dictionnaire jésuite mentionnait, avant la définition, l'appartenance du mot à un lexique spécialisé : « FORNICATION, terme de théologie. » Voltaire écrit donc : « FORNICATION, le Dictionnaire de Trévoux dit que c'est un terme de théologie. »

Pour paraphraser Borges dans son « Pierre Ménard, auteur du *Quichotte* », on dira qu'ici le texte de *Trévoux* et celui de Voltaire sont verbalement identiques mais que le second est presque infiniment plus riche... Ceci dit, question essentielle quant au statut de l'auteur, l'ironie ici ne serait-elle pas perdue si l'article n'était pas signé Voltaire ?

Pourtant l'intention ironique est parfaitement perceptible dans d'autres articles dénués de signatures. Joue alors un effet de réception, aussi efficace qu'un nom d'auteur. Ainsi, par exemple, il est entendu, depuis sa parution et les campagnes religieuses menées contre elles, tant par les jésuites que par les jansénistes, que l'*Encyclopédie* était un ouvrage éminemment critique à l'égard des dogmes religieux, notamment du dogme chrétien. Lisons l'article RESSUSCITER, article anonyme — mais dont nous savons, par Naigeon, qu'il est de Diderot :

J.-C. a ressuscité le Lazare. Lui-même est ressuscité. Il y a des résurrections dans toutes les religions du monde. Mais il n'y a que celles du christianisme qui soient vraies ; toutes les autres sans exception sont fausses.

Diderot ne signe pas son article. L'ironie est-elle perdue pour autant ? Tout se passe comme si, en fait, l'auteur caché comptait ici sur l'œuvre elle-même, et sur l'attente du lecteur, pour indiquer que la définition ainsi proposée gagne à être lue, comme elle a été écrite, *cum grano salis* et avec finesse.

Ceci dit, cet effet de réception et cette attente du lecteur provoquent parfois des lectures biaisées où s'entremêlent curieusement perception de l'œuvre et identification de l'auteur.

Quand on lit, dans l'*Encyclopédie*, l'article ANTHROPOPHAGES, et qu'on y rencontre des renvois aux articles EUCHARISTIE et COMMUNION, on sourit : c'est d'ailleurs un des articles fréquemment cités dans les anthologies contemporaines comme l'exemple même de l'usage ironique des renvois dans le *Dictionnaire raisonné*. Or, en fait, l'article provient de l'article homonyme de Chambers, qui lui-même l'avait emprunté au très chrétien *Trévoux*, lequel expliquait comment, chez certains peuples nouvellement évangélisés, le sacrement d'eucharistie avait pu être comparé à une forme d'anthropophagie. Le rédacteur de l'article dans l'*Encyclopédie* s'est tout simplement contenté de reproduire le propos. Toujours est-il qu'on croit percevoir une ironie, une intentionnalité maligne

dans cet article qui est pourtant du très pieux abbé Mallet, à la signature duquel on ne prête guère attention. En fait, on le voit, c'est l'œuvre elle-même qui prend ici, à tort ou à raison, la place de l'auteur.

On ne saurait achever ces quelques réflexions sur l'auteur de dictionnaire sans évoquer un autre aspect de notre parcours de lecteur dans l'*Encyclopédie* : celui de la surprise, mieux, de la découverte. Saisissons un de ces in-folio pesants, feuilletons-en les hautes pages, balayons du regard les colonnes, à la recherche de telle ou telle explication : que signifie au juste « fraîcheur » comme terme de marine, par exemple ? Voici la définition trouvée; mais juste au-dessus, un autre article attire le regard :

FRAICHEUR, Ce mot se dit de la sensation que nous éprouvons, de l'endroit où nous l'éprouvons et de la cause qui nous la fait éprouver. Ce que l'on cherche dans les chaleurs accablantes de l'année et ce que l'on sent avec tant de plaisir à l'ombre des arbres, dans le voisinage des eaux, à l'abri des ardeurs du soleil, à l'impression légère d'un air doucement agité, au fond des forêts, sous un ancre, dans une grotte, c'est de la fraîcheur. Virgile a renfermé en deux vers tout ce que deux êtres peuvent éprouver à la fois de sensations délicieuses : celles de la tendresse et de la volupté, de la fraîcheur et du silence, du secret et de la durée.

*Hic gelidi fontes, hic mollia prata, Lycori
Hic nemus, hic ipso tecum consumerer aevo.*

Quelle peinture !

Voici qu'éclôt où nous l'attendons le moins, au sein d'un recueil des sciences et des métiers, un véritable poème en prose. FRAÎCHEUR est muni de l'étoile ; mais au bout du compte, on pourrait ignorer qui, dans l'*Encyclopédie*, est l'auteur d'un tel article ; on saura sans l'ombre d'un doute pourtant qu'ici, un immense écrivain est passé.

Collages, plagiat et détournements, non-signature, la dissolution de l'auteur Diderot dans le tout du discours encyclopédique, dérobé sous l'ampleur du texte, emporté dans l'œuvre collective, cette dissolution est paradoxalement une des façons les plus vives d'affirmer une présence : non pas l'autorité mais la puissance du discours, non pas la reconnaissance d'un nom mais la recherche de la vérité, non l'appropriation d'une parcelle écrite mais la souveraineté d'une écriture. De la vaste rumeur du dictionnaire, s'élève ainsi une voix singulière, faite de toutes les autres et qui demeure unique. Du coup, retrouver les échos de cette voix, les traces de cet auteur-là, devient pour le lecteur curieusement urgent et essentiel.

Certes avec Diderot, comme avec Montaigne, il s'agit d'un cas limite: celui d'un écrivain qui n'a pas attendu la modernité, ou la post-modernité, pour se jouer de tous les postures de l'auteur, avec une inventivité qui semble parfois s'être moqué d'avance des interrogations de la postérité. Peu d'écrivains et peu d'œuvres, en tout cas, savent à la fois susciter de façon aussi impérieuse et déjouer avec autant d'impertinence notre désir d'auteur.